



Municipalité  
de Donneloye

Villages de  
Donneloye-Gossens-  
Mézery-Prahins

# Tous ensemble

No 37 - juin 2016

## Billet de la Syndique

Mesdames, Messieurs,

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain débutera la législature 2016-2021. Vous trouverez ci-après la composition de la nouvelle équipe Municipale.

Tout d'abord un grand merci à M. Cédric Monge pour le travail accompli durant les sept années passées à la Municipalité. Il a participé au processus de fusion avec Prahins, pris part à la mise en place de l'ASIRE, à l'adhésion de la Commune à l'EFAJE, et à la réorganisation du secteur forestier. Nos vœux de réussites l'accompagnent pour la suite de sa vie professionnelle et privée.

La Municipalité a le plaisir d'accueillir Mme Sylviane Chabloz à qui nous souhaitons intérêt et plaisir à défendre les intérêts de la communauté. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons de collaborer avec elle.

De nombreux dossiers attendent la Municipalité pour cette nouvelle législature. Je me bornerai à en citer deux : établissement du plan général d'affectation, étude de réalisation d'un complexe commercial et, nous l'espérons, sa construction.

### **Plan général d'affectation (PGA) et création de zone réservée**

LAT, cet acronyme génère bien des discussions, inquiètent ou fâchent de nombreux propriétaires et obligent les Communes à prendre des décisions impopulaires mais surtout ne répondant pas au développement qu'elles souhaitent pour leurs villages. En établissant un plan général d'affectation, opération coûteuse en temps et en argent, les Municipalités devraient pouvoir réfléchir et se positionner sur l'avenir qu'elles souhaitent pour leurs villages au niveau de l'aménagement du territoire. Certes, cette réflexion sera le centre de nos préoccupations mais les restrictions cantonales et fédérales limitent drastiquement la marge de manœuvre.

Deux contraintes majeures : le surdimensionnement des zones à bâtir et la limitation de l'augmentation de la population. Afin de mener à bien cette opération, Donneloye a demandé au Conseil général, qui l'a acceptée, l'autorisation de lancer un projet de zone réservée lui permettant de mener à bien la révision de son PGA et d'assurer une égalité de traitement entre tous les citoyens de la Commune. La Municipalité ne manquera pas de vous renseigner sur le suivi des démarches entreprises.

### **Complexe commercial La Clef des Champs**

Le crédit d'étude accordé par le Conseil général le 16 décembre 2014 pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment de La Clef des Champs a démontré que les montants à investir dans ces travaux étaient disproportionnés, 2.5 millions, et qu'une autre solution devait être envisagée.

Après moult démarches, la Municipalité a été en mesure de présenter au Conseil général, le 19 mars dernier, un projet de complexe commercial comprenant un restaurant, une boulangerie-épicerie avec son laboratoire de fabrication, ainsi qu'un appartement et les nombreux locaux annexes nécessaires à l'exploitation de ces entités. L'opportunité de voir un boulanger s'installer à Donneloye, mais en plus fabriquer à Donneloye, est une chance énorme et assure une pérennité au projet. Ce dernier passe par la démolition de l'actuel bâtiment. Certes, cette décision peut susciter quelques regrets, mais la Municipalité entend le remplacer par un bâtiment emblématique, qui sera une belle carte de visite pour Donneloye.

Ce projet tient à cœur à votre Municipalité. Dans une majorité de dossiers, le Canton commande et ... encaisse. Avec ce projet, Donneloye investit pour ses habitants, Donneloye veut rester une commune dynamique et renonce à devenir une cité dortoir. Le nouveau projet est à l'étude et le crédit de construction sera proposé au Conseil général fin de cet été. La Municipalité espère pouvoir convier la population à l'inauguration mi 2018.

Donneloye doit être une commune où il fait bon vivre, où la vie villageoise est active, où les gens ont plaisir à se rencontrer, à partager. Pour cela, elle a besoin de vous. De nombreuses rencontres, activités existent, merci à toutes et tous qui participez et qui les organisez. Donneloye recèle des habitants aux multiples dons, artistiques, sportifs, culturels. Pourquoi ne pas les partager, les faire découvrir en organisant une exposition, une conférence, un marché etc. N'hésitez pas, faites vous connaître, plusieurs salles sont à votre disposition et je suis sûre qu'un accueil chaleureux vous sera fait.

Le « Tous ensemble » crée une nouvelle rubrique : comme si c'était hier ! Vous trouverez ainsi un très beau texte, poétique, de M. Hubert Duc, qui nous rappelle qu'à Donneloye coule le Lombrax.

Dans l'attente d'une rencontre, la Municipalité vous souhaite à toutes et à tous un bel été, profitez de la belle nature qui nous entoure et passez d'agréables moments en compagnie des gens que vous aimez.

Lise Courvoisier, Syndique

## Composition de la Municipalité

<b><u>Noms/Prénoms</u></b>	<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Téléphones</u></b>	<b><u>Dicastères</u></b>
<b>COURVOISIER</b> Lise	Syndique	078/721.74.38	Administration générale- Finances-Police-Transports
<b>BILLAUD</b> Pierre	Municipal/ Vice-syndic	079/238.91.06	Eau-Epuration-Steps-PCi- Défense incendie
<b>FLORIO</b> Jean Gabriel	Municipal	079/957.62.75	Police des constructions- Aménagement du territoire- Energies-Déchèteries- Eclairage public
<b>PACHE</b> Jean-Michel	Municipal	079/332.21.79	Bâtiments communaux- Routes-Chemins-Places- Domaines-Forêts-Cimetières
<b>CHABLOZ</b> Sylviane	Municipale	079/364.35.38	Affaires sociales, Ecoles, Gérances objets loués, Culture

## Quelques dates à noter dans votre agenda

26 juin	Fête de la Paroisse
25-26-27-28 juillet	F.C. Donneloye Coupe de la Menthue
1 <sup>er</sup> août	Fête nationale à la buvette du foot à Donneloye
18-19 août	Tournoi des vétérans à Donneloye
20 août	Tournoi juniors Mouvement Menthue à Vuarrens
27 août	Fête villageoise – Donneloye
1 <sup>er</sup> octobre	Souper à thème – Gym Dames
1 <sup>er</sup> novembre	34 <sup>ème</sup> Cross des Wasimolo à Molondin
29 novembre	Marché de Noël de la paroisse à Molondin
22 décembre	Noël à l'église de Donneloye à 19h00

## Comme si c'était hier



### - *Rêverie* -

Il est happé, sans ménagement, par la Menthue, 50 mètres avant le pont du Moulin du Pont et disparaît sans laisser de trace de son court passage sur terre. Je parle ici du Lombrax, ce petit ruisseau qui se cache dans les profondeurs du Bois de Forel, fait limite avec la Commune de Bioley-Magnoux et ne rêve que de tranquillité et de paix.

Pourtant, au cours des siècles passés fort lointains, des hommes ont imaginé tirer profit de ce petit ruisseau pour faire tourner ces fameuses roues à aubes qui entraînaient, jadis, scieries, moulins, forges, fileries, etc. Des hommes ont imaginé, d'autres ont travaillé dur. On les imagine en rang ou l'un derrière l'autre, creusant à coup de pioches et de pelles, suant et terreux jusque sur leurs moustaches qu'il fallait bien de temps en temps redresser pour garder un peu de dignité à ces hommes qui ont fait le pays.

Et voilà le Lombrax sorti partiellement de son cours naturel, empruntant ce canal puis, de tout son élan, fait tourner la scierie et repart dans un canal en tôle jusqu'à la prochaine roue, cent mètres plus bas pour faire tourner un atelier de filature, puis cinquante mètres encore et c'est la forge mécanique qui tourne dans un imbroglio incroyable de poulies et de courroies ; mais le Lombrax n'arrête jamais alors on glisse la courroie sur une poulie-folle quand l'ouvrage est terminé : inventif l'homme !

Tout ceci se passe dans le petit hameau du Moulin Isard, premier espace industriel de la commune. Ceci va durer probablement des siècles jusqu'à ce que l'homme-chercheur trouve le moyen de transformer cette force de l'eau en électricité. Ce sera chose faite dans les années 1870 où une première usine électrique est mise sur pied à partir d'une chute d'eau dans le Gard. C'est une révolution industrielle qui commence mais les roues à aubes vont tourner encore longtemps dans le fond des vallées au bord des cours d'eau.



Aujourd'hui le Lombrax a retrouvé son cours naturel, creusé, au fil des millénaires, dans la molasse, sous son pont de bois ; détournant les grosses pierres par temps sec ou les enjambant gracieusement quand l'orage gonfle ses eaux.

Durant les longs froids d'hiver, tu mets ton masque de glace ; on n'entend plus ta voix et alors que la terre s'est endormie sous ton chant prisonnier, tu continues ton long voyage vers les océans.

Les premières chaleurs font souffrir ton masque qui a vieilli, se ride, se fend et va lâcher prise.

L'été passe avec ses humeurs, ses grandes chaleurs et ses orages.

A l'automne, les feuillus perdent leurs feuilles ; quelques-unes vont suivre ton cours, s'agripper à des branches mortes, à des pierres ou à des lits de mousse ; elles n'iront pas jusqu'aux océans ; mais toi oui.

Voilà des siècles que tu fais ce voyage et tu n'as pas une ride : Roland m'a même dit que tu avais des poissons. Il faut croire que tu es toujours en bonne santé.

Hubert Duc

## Fête villageoise



La « traditionnelle » rencontre villageoise aura lieu cette année à Donneloye

le samedi 27 août 2016

Le programme vous parviendra en temps utile. **Réservez la date !**  
Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette sympathique rencontre.

## Contrôle des habitants



### Carnet rose :

	Né(e) le :
Pache Leny, Donneloye	06.07.2015
Ducret Emilie, Mézery	04.09.2015
Billaud Elliot, Donneloye	08.10.2015
Rossel Alice Ayda, Donneloye	11.10.2015
Rossel Iona Aurore, Donneloye	11.10.2015
Humberset Roman, Donneloye	03.11.2015
Oppliger Tatiana Amélia, Prahins	10.01.2016
Chapuisat Rhys Alexander, Donneloye	12.02.2016

### Carnet de deuil :

Billaud Emilie, Donneloye	Date du décès le 07.08.2015
Jaquier Pierre, Prahins	Date du décès le 17.10.2015
Monge Fernand, Gossens	Date du décès le 13.11.2015

Les contrôles des habitants des communes vaudoises transmettent vos données au Bureau Vaudois des Adresses BVA (nom – prénom - date et lieu de naissance – origine - état civil – date et lieu d'arrivée ou de départ). Si vous désirez que votre nom soit biffé de ce fichier, merci de prendre contact avec notre contrôle des habitants.

**Bureau  
communal  
Horaire**



**Mardi et jeudi :**  
**Mercredi**  
Téléphone no  
E-mail

**9h00 à 11h00**  
**17h30 à 19h00**  
024/433.19.50  
info@donneloye.ch

**Site Internet  
communal**



Nous vous invitons à visiter notre site internet : [www.donneloye.ch](http://www.donneloye.ch).

Le bureau communal est à votre disposition si vous souhaitez publier une annonce ou nous transmettre des photos.

**Votations**



Vos enveloppes de vote peuvent être déposées lors des prochains scrutins dans les boîtes aux lettres réservées à cet effet dans les 4 villages, jusqu'au dimanche à 11h00, ou être adressées par la poste. Dans ce cas-là ne pas oublier de les affranchir à CHF 1.00. Seul le bureau de vote à Donneloye est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 (collège).

Si vous avez égaré votre carte de vote, vous pouvez en demander une nouvelle au bureau communal jusqu'au jeudi précédant la date de la votation et avant 11h00.

**SWISSCOM**



Votre débit pour les communications internet est inférieur à 2 Mbits/s, la commune est à même de vous proposer un courrier déjà rédigé pour le Service des réclamations chez Swisscom SA. Ce document est à demander au bureau communal.

## Taxes



Nous rappelons que les taxes annuelles sont facturées aux périodes suivantes:

**En juin** la consommation d'eau, les taxes eau et épuration, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin + déneigement des chemins privés

**En décembre**, les taxes déchets, chiens, impôt foncier, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Cette manière de procéder vous évite d'avoir une facture importante en fin d'année.

Les taxes de la commune sont :

Prix de l'eau	CHF 1.90/m3 + taxe épuration CHF 1.--/m3
Fourniture eau	Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage
Taxe épuration	Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage
Location compteur	Taxe annuelle CHF 20.-- par compteur
Taxe chien	CHF 70.-- par année
Taxe déchets	CHF 50.-- par adulte et par année CHF 25.-- par enfant et par année
Taxe déneigement	Chemins privés CHF 4.00 par passage et par propriétaire riverain

## Emoluments



**Rappel** : les règlements communaux concernant les émoluments administratifs ont été adoptés par le Conseil général le 19 mars 2013 et approuvés par les départements cantonaux concernés. Ils sont à disposition au secrétariat communal et sont publiés sur le site internet de notre commune.

### ***Contrôle de l'habitant***

La Commune a souhaité introduire une base réglementaire pour les émoluments perçus par le secrétariat communal en matière de contrôle de l'habitant (ex : déclaration d'arrivée, changement d'état-civil). Certains émoluments qui n'avaient pas été adaptés depuis fort longtemps ont été révisés.

### ***Autorisations pour manifestations***

Il s'agissait également de donner une base réglementaire à la pratique en vigueur. La Municipalité et le Conseil général ont souhaité maintenir ces émoluments à un niveau bas afin d'encourager les activités des sociétés locales.

## Social

AAS



Pour toutes questions concernant les assurances sociales et l'AVS vous devez vous adresser à **l'Agence d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois AAS**, Antenne d'Yvonand, Rue du Temple 8, case postale 44, 1462 Yvonand :

- Tél. 024/557.20.76 – Fax 024/557.20.03 [aas.grandson@vd.ch](mailto:aas.grandson@vd.ch)
- [www.junova.ch](http://www.junova.ch)
- Jours et heures d'ouverture de l'agence : - lundi de 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30  
Jeudi de 13h30 à 16h30

## Espace de prévention du Nord Vaudois



Rue du Pré 2 à 1400 Yverdon-les-Bains

L'Espace de Prévention cherche des bénévoles pour effectuer des visites auprès des personnes bénéficiant des soins du CMS.

Toute personne intéressée peut s'adresser à Mme Dorine Voirol  
079 / 424.94.21 [Prevention.dordvaudois@avasad.ch](mailto:Prevention.dordvaudois@avasad.ch)

## OFFICE DU TOURISME



**ATYM** – [www.yvonand.tourisme.ch](http://www.yvonand.tourisme.ch)

L'office du Tourisme Yvonand – Menthue est à la recherche de chambres d'hôtes dans la région et vous remercie de votre coopération.

Pour tout renseignement ou prise de contact : [tourisme@yvonand.ch](mailto:tourisme@yvonand.ch) ou au téléphone no 024 430 22 02.

## Histoires de parents



Nouvelle prestation reconnue et subventionnée par l'Etat de Vaud qui participe au dispositif de prévention socio-éducative secondaire en matière de protection des mineurs. Cette prestation se présente sous la forme d'un programme de soutien à l'action éducative parentale, gratuit, qui s'adresse à des familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 14 ans.

Page internet sur le site de la Fondation Jeunesse et Familles : [www.fjfnet.ch/histoires-de-parents](http://www.fjfnet.ch/histoires-de-parents). Contact à [histoires-de-parents@fjfnet.ch](mailto:histoires-de-parents@fjfnet.ch) ou tél. **0848 044 444**

## Organisation scolaire



### ASIRE

La Commune de Donneloye est rattachée à l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE).

Cette association regroupe

- **4** établissements scolaires, à savoir :
  - Etablissement primaire et secondaire de Bercher-Thierrens (dont fait partie la commune de Donneloye)
  - Etablissement secondaire d'Echallens
  - Etablissement primaire Echallens-Bottens-Poliez-Pittet
  - Etablissement primaire Echallens – Assens - Oulens
- **27** Communes partenaires
- Plus de **3'800** élèves

Pour toute information relative à cette Association, le site [www.asire.ch](http://www.asire.ch) est à votre disposition.

Nous vous rappelons que selon l'article 57 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

### Accueil de midi pour les enfants

Une offre de places d'accueil parascolaire pour les enfants de la scolarité obligatoire sera développée dans l'ensemble du Canton afin de permettre la mise en application de l'article 63a de la Constitution, voté par plus de 70% des citoyens en septembre 2009. Cette organisation sera mise en place par l'EFAJE, en collaboration avec l'ASIRE, et entrera en vigueur au plus tard à la rentrée d'août 2018.

Toutefois, avant cette échéance, un accueil à midi, avec repas, pourrait être organisé sous la responsabilité de la Commune pour les enfants scolarisés dans les classes de Donneloye ou habitant la Commune. La Municipalité souhaite toutefois savoir si cet accueil répond à un besoin.

Si vous êtes intéressés, un questionnaire est à disposition au Greffe municipal ou peut vous être adressé par messagerie.

#### Vacances scolaires 2015-2016 :

Vacances d'été :	2 juillet au 21 août 2016
Lundi du Jeûne :	19 septembre 2016
Vacances d'automne :	15 au 30 octobre 2016
Vacances de Noël :	23 décembre 2016 au 8 janvier 2017
Relâches de février :	18 au 26 février 2017
Vacances de Pâques :	8 avril au 23 avril 2017
Pont de l'Ascension :	25/26 mai 2017
Lundi de Pentecôte :	5 juin 2017
Vacances d'été 2016 :	1er juillet au 28 août 2017

<b>Pompiers</b>		
-----------------	---	--

**DAP de Donneloye :**

- M. **Alain Mercier**, Rue des Oches 4, 1408 Prahins tél. 079/425.59.02 assume la fonction de **commandant du feu**
- M. **Pierre-André Agazzi** celle de **1<sup>er</sup> lieutenant**, tél. 078/721.65.86

Toute personne, hommes ou femmes, dès 18 ans révolus, est la bienvenue au corps de sapeurs-pompiers. Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec Messieurs Alain Mercier ou Pierre-André Agazzi (réf. mentionnées)

<b>Déchèteries</b>	
--------------------	---

**Déchèterie de Donneloye**

<b>du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>	<b>du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>
Lundi et mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h30	Mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h00

Vous avez sans doute remarqué le changement de responsable à la déchèterie de Donneloye. La Municipalité remercie M. Michel Viquerat pour le travail effectué pour notre commune pendant près de 20 ans. Il a été remplacé par MM. Daniel Waeber et Rémy Forestier qui assureront à tour de rôle la gestion de la déchèterie de Donneloye.

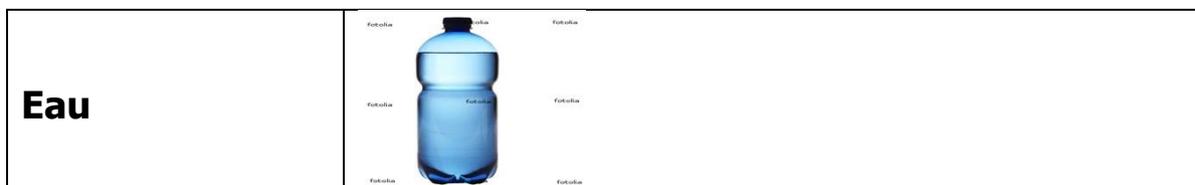
**Déchèterie de Prahins**

<b>du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>	<b>du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>
Mardi de 18h30 à 19h00 Samedi de 16h30 à 17h30	Samedi de 16h00 à 17h00



### Un sac peut en cacher un autre !

Donneloye fait partie du groupement **STRID**. Des communes proches (ex: Montanaire) sont rattachées au groupement VALORSA qui utilise les sacs « Trier, c'est valoriser ». Lors de l'achat de sacs dans certains commerces, il est important d'obtenir les bons sacs. L'erreur est facile car les deux sacs sont blancs avec des inscriptions en vert. La STRID considère les sacs d'un autre groupement comme **non conformes** ce qui a une incidence sur le montant de la rétrocession financière à la commune



Le laboratoire cantonal a procédé au contrôle annuel de l'eau de consommation sur les territoires de Donneloye et Gossens en août 2014 et en mars 2015 à Prahins et Mézery. Nous vous donnons ci-après les résultats :

	<u>Donneloye</u>	<u>Gossens</u>	<u>Mézery</u>	<u>Prahins</u>
pH	7.6	7.7	7.6	7.6
Conductivité électrique	535	505	611	638
Turbidité (UT/F)	0.2	<b>0.6</b>	0.2	<b>1.4</b>
Dureté totale (°F)	31.0	30.0	33.6	35.1
Dureté carbonatée (°F)	28.4	27.7	30.1	31.4
Calcium (mg Ca/I)	93	89	103	109
Magnésium (mg Mg/I)	19.0	18.9	19.1	19.2
Sodium (mg Na/I)	5.5	4.0	8.6	10.5
Potassium (mg K/I)	1.4	1.1	2.4	2.7
Hydrogénocarbonates (mg HCO3)	347	338	367	384
Sulfate (mg SO4 par lt)	18.0	18.0	18.0	18.0
Nitrate (mg NO 3 par lt)	9.6	17.5	26.0	<b>28.0</b>
Chlorure (mg Cl/I)	5.4	4.4	20.0	<b>24.0</b>
Fluorure (mg F/I)	<0.01	0.04	0.05	<0.10
Bromure (mg Br/I)	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Carbone organique total (mg C/I)	0.8	0.8	0.9	0.7
Ammoniaque (mg NH 4 par lt)	0.005	0.000	0.000	0.020
Nitrite (mg NO2 par lt)	0.000	0.000	0.000	0.000
Orthophosphate (mg PO4 par lt)	0.020	0.020	0.010	0.000

## Conclusions des analyses

- Donneloye : - eau assez dure
- Gossens : - eau assez dure  
la turbidité dépasse l'objectif de qualité < 0.5 défini pour l'eau potable. La valeur de tolérance légale est de 1.0.
- Mézery : - eau dure  
- la teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité de moins de 25 mg/l fixé pour l'eau potable. La valeur de tolérance admise est de 40 mg/l.
- Prahins : - eau dure  
- la teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité de moins de 25 mg/l fixé pour l'eau potable. La valeur de tolérance admise est de 40 mg/l.  
- la teneur en chlorure dépasse l'objectif de qualité de 20mg/l pour l'eau potable (valeur de tolérance admise : 200 mg/l)



### **L'été arrive, les piscines aussi ....**

Selon la législation cantonale en vigueur l'installation d'une piscine (bassin équipé d'une installation de filtration) est soumise à autorisation de construire. Le tableau ci-dessous précise les règles d'application de cette norme adoptées par la Municipalité.

<b>Non soumise à autorisation</b>	<b>Soumise à autorisation communale</b>	<b>Soumises à autorisation communale et autorisation spéciale du canton</b>
Piscine hors-sol <b>d'un volume inférieur à 5m<sup>3</sup></b>	Piscine hors-sol <b>démontable d'une saison à l'autre et non chauffée</b> pour autant qu'elle ne soit pas située en zone S de protection des eaux ou hors de la zone à bâtir	Toutes les autres piscines
	Les piscines non couvertes peuvent être dispensées d'enquête publique pour autant que: <ul style="list-style-type: none"><li>• des intérêts prépondérants de tiers ne soient pas atteints;</li><li>• l'objet n'implique pas une demande de dérogation (ex. distance aux limites).</li></ul>	

Le secrétariat communal tient à votre disposition la Directive Générale de l'Environnement applicable à l'installation d'une piscine, notamment au raccordement des canalisations. Si vous avez une question, vous pouvez contacter le secrétariat communal ou directement Monsieur Jean-Gabriel Florio, municipal (079 957 62 75).

## Steps



Afin d'assurer une bonne marche de nos installations, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter les tampons hygiéniques dans les WC, ils ne se dégradent pas et la ficelle très résistante peut bloquer les pompes. De même, les litières pour chats doivent être éliminées à la déchetterie.

Il est également interdit de verser les résidus d'huile de cuisine dans l'évier.

Tous déchets non appropriés génèrent des dégâts souvent coûteux.

L'évier et les WC ne sont pas une poubelle !

## Routes - chemins



### Les rues de notre commune par village :

#### Donneloye :

Route de la Croix Blanche  
Route de la Fortune  
Route des Trois Fontaines  
Rue des Cotérus  
Chemin de la Gravière  
Chemin du Stade  
Chemin du Crêt  
Chemin de Champ Christin  
Chemin des Biches  
Chemin de la Source  
Chemin du Pont Rouge  
En Jon  
En Grabret  
Moulin Isard  
Moulin du Pont  
Praz Fornaz

#### Mézery :

Rue du Collège  
Chemin des Lombertes  
Chemin des Oches  
Chemin du Marais

#### Gossens :

Route de la Barbeyre  
Chemin des Moilles  
Chemin des Ecoliers  
Chemin des Demi-Poses  
Chemin des Sablonnaires  
Grand Morcel  
Les Granges de Gossens

#### Prahins

Rue du Village  
Rue des Oches  
Rue Praz Jaquet  
Place du Village  
Chemin du Clos  
Chemin du Flonzel  
Chemin de la Croix  
Chemin du Praure  
L'Îvuez  
La Râpette

## Déneigement



Pour rappel, les travaux de déneigement et d'entretien des villages de Donneloye, Gossens et Mézery sont confiés à M. Frédéric Duc et, pour Prahins, à M. Daniel Courvoisier. Nous les remercions pour leur excellent travail et leur disponibilité.

Un arrangement particulier a été trouvé avec les riverains des chemins privés.

Le déneigement et le salage des trottoirs s'effectuent à bien plaisir et selon les disponibilités de la personne affectée à cette tâche, mais il n'est pas interdit à chacun de débayer et d'entretenir son bout de trottoir. D'avance merci, par votre action, vous permettrez à tous de passer un bon hiver.

## Véhicules dépourvus de plaques minéralogiques



Nous devons malheureusement constater que de plus en plus de véhicules dépourvus de plaques minéralogiques sont stationnés dans nos villages.

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous l'article 17 du règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (RLGD)

### **Art. 17 Véhicules, objets métalliques**

<sup>1</sup> Le dépôt ou l'abandon de véhicules automobiles hors d'usage, de parties de ceux-ci, notamment les pneus, ainsi que d'autres objets métalliques encombrants, est interdit sur tout le territoire cantonal, tant sur le domaine public que sur la propriété privée, hors d'un local ou d'une place de dépôt ou de stationnement conforme à la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après : LATC).

<sup>2</sup> Ces déchets sont remis aux entreprises d'élimination autorisées par le département.

<sup>3</sup> **Sont considérés comme hors d'usage tous les véhicules à moteur ainsi que les remorques de tous genres et catégories, dépourvus de permis de circulation valable**, les cycles, cyclomoteurs, machines et véhicules de chantier inaptes à circuler.

<sup>4</sup> Les bateaux inaptes à la navigation sont assimilés aux véhicules hors d'usage.

Dans le but de limiter et de contrôler le stationnement des véhicules immatriculés en plaques interchangeables et dont les possesseurs ne sont pas au bénéfice d'une place de parc sur leur propriété, nous les prions de remettre au bureau communal une demande d'autorisation de parcage sur le domaine public ainsi qu'une copie des permis de circulation. Une autorisation à bien-plaire pourra être accordée de cas en cas.

D'avance merci de vous conformer à cette requête.

## Contrôle de vitesse



La pose du radar pédagogique dans différents points sensibles de nos villages nous permet de constater que cet équipement contribue à sensibiliser les automobilistes. Tout prochainement nous serons en mesure d'afficher les résultats de ces contrôles non-officiels sur le site internet de la Commune.

La Gendarmerie Cantonale a procédé à divers contrôle de vitesses, nous vous en communiquons ci-dessous les résultats :

### ***Route de la Barbeyre – Gossens***

25.06.2015 de 10h10 à 11h00

07.08.2015 de 15h05 à 18h20

13.08.2015 de 09h55 à 11h30

25.08.2015 de 15h55 à 19h40

Nombre de véhicules contrôlés : 1403

Nombre de conducteurs dénoncés : 30 soit 2.14%.

### ***Route de La Croix Blanche - Donneloye***

30.11.2015 de 17h40 à 19h40

Nombre de véhicules contrôlés : 354

Nombre de conducteurs dénoncés : 2 soit 0.56%.

### ***Route de La Croix Blanche - Donneloye***

07.04.2016 de 10h20 à 11h05

27.04.2016 de 16h25 à 17h40

Nombre de véhicules contrôlés : 497

Nombre de conducteurs dénoncés : 6 soit 1.21%.

**Ces résultats tendent à démontrer que les limitations de vitesses sont dans leur ensemble bien respectées.**

**Merci aux automobilistes que nous sommes d'adapter notre comportement routier et d'améliorer ainsi la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des enfants.**

## Arrêts de bus



Comme vous avez pu le constater, un abribus a été installé à l'arrêt Donneloye Poste, nous souhaitons que cet équipement améliore le confort des utilisateurs.

Après étude et discussion avec la Direction de CarPostal, quelques modifications seront apportées au niveau de l'emplacement des arrêts de bus.

La signalisation sera modifiée en conséquence, des marquages sur la chaussée ont été réalisés.

**Prahins**, ligne 660 direction Thierrens :

L'arrêt de l'ancienne laiterie sera déplacé de quelques mètres jusqu'à hauteur de la fontaine.

Les deux arrêts direction Yverdon et direction Thierrens seront situés l'un en face de l'autre.

De cette manière le couvert de la fontaine peut servir d'abri pour tous les usagers.

**Donneloye**, lignes 430, 660, 661.

La mise en service de la ligne 430 Donneloye-Bercher nécessite le déplacement de l'arrêt Croix Blanche qui dans sa configuration actuelle ne peut être desservi.

Après observation, il a été décidé de supprimer les arrêts Croix Blanche et Croisée. En effet, vu la dangerosité de ce dernier, très proche de la croisée et en sortie de virage, et vu la proximité avec les arrêts Poste, il paraît plus judicieux de réunir ces services en un seul endroit.

La place de rebroussement des bus affectés à la ligne 430 Donneloye-Bercher a été déplacée à la croisée de la Route des 3 Fontaines et du Chemin du Pont Rouge, place qui offre des chaussées plus larges et une meilleure visibilité.

**Cronay Moulin du Pont-Bercher**, lignes 660, 661, 662.

En accord avec la Commune de Cronay et les services de l'Etat, la place des arrêts Moulin du Pont a été modifiée, elle permet l'arrêt simultané de deux bus et facilite le rebroussement du bus qui dessert la ligne en direction de Bercher.

Nous vous rappelons que lorsqu'en votre qualité de conducteur ou de conductrice d'un véhicule vous croisez ou vous dépassez un bus à l'arrêt, toutes les précautions de sécurité doivent être respectées, l'application de la règle « **je roule à la vitesse d'un homme au pas** » est vivement recommandée.

<b>Chemins</b>	 <b>Grilles d'évacuation des eaux</b>
----------------	--

### **Entretien des chemins, des grilles, des regards et des collecteurs**

Il est d'usage que chaque propriétaire entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins qui longent son domaine. *Nous devons malheureusement constater que ces directives ne sont pas respectées de tous.* Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

- Le Chemin du Grand-Morcel DP 21 à Gossens a été rechargé, il sera très prochainement gravillonné.
- Des travaux d'entretien seront également effectués sur le Chemin du Pont-Rouge, DP 1210 à Donneloye, plus particulièrement entre la sortie du village et la croisée de l'ancien stand.
- Les 18 et 21 avril 2016, on a procédé aux curages des collecteurs des grilles et des regards de certains tronçons de chemins ;
- Le collecteur situé le long de la parcelle n° 2087 lieu-dit La Molliettaz à Prahins n'a pu être débouché, nous sommes contraints de prévoir une intervention lourde qui consistera à ouvrir ce collecteur sur plus de 50 m et à remplacer les tuyaux.
- Une fois encore nous constatons qu'hormis une quantité importante de tuf, nos collecteurs sont obstrués par la terre et les feuilles.

**Nous rappelons aux exploitants et riverains qu'il est impératif de nettoyer régulièrement ces regards, qu'il faut, dans la mesure du possible, éviter d'amener de la terre sur les chemins et que ceux-ci doivent être immédiatement nettoyés. SVP, n'attendez pas que la prochaine pluie s'en charge.**



### **Arrivée du gaz dans la commune**

Le 10 juin la population de nos villages a été conviée à une manifestation marquant l'arrivée du gaz dans nos quatre villages.

Cette manifestation a permis à chacun de découvrir les possibilités offertes par cette énergie.

Merci à la Société Cosvegaz SA pour sa parfaite organisation, son accueil et sa générosité.

### **Travaux en cours ou à réaliser courant 2016 :**

Donneloye, les travaux pour l'alimentation du village de Bioley-Magnoux en gaz vont bon train, un forage dirigé d'une longueur de plus de 100m, a permis de passer sous le ruisseau du Lombrax, ceci à hauteur du hameau du Moulin-Isard, ensuite la conduite sera prolongée le long du chemin jusqu'au niveau de la croisée de la Croix Blanche.

Le bouclage entre la sortie du village de Donneloye et la conduite de Gossens sera entrepris prochainement, il nécessitera un important forage dirigé pour passer cette fois sous le lit de la Menthue.

Gossens, la pose d'une conduite, avec un départ en extrémité du chemin des Ecoliers à hauteur du collège permettra de rejoindre le Chemin des Sablonnaires et ainsi de raccorder toutes les maisons dont les propriétaires désirent utiliser cette source d'énergie. Ces travaux ne manqueront pas d'occasionner des désagréments aux riverains, merci de votre compréhension et merci de respecter la signalisation mise en place.

## Entretiens extérieurs



### Entretien des haies, des arbustes et des plantations

Nous vous rappelons que les haies, arbustes ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite.

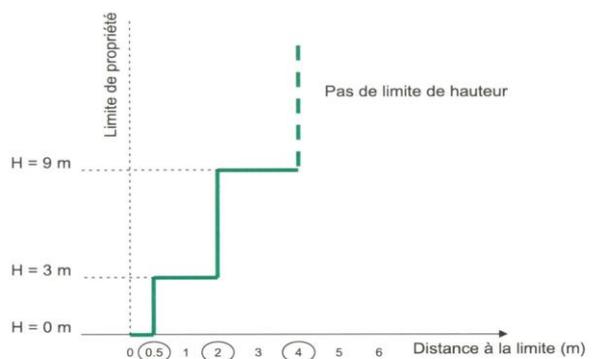
- Une hauteur de 60 cm sera respectée lorsque la visibilité doit être maintenue
- Dans tous les autres cas, merci de vous conformer au graphique ci-dessous

Vous trouverez toutes les directives sur la page de l'état de Vaud, sous la rubrique : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/arbres-isoles-haies/>

Merci d'appliquer ces dispositions et de contribuer ainsi au respect des règles de bon voisinage et à la sécurité des piétons et de la circulation.

C'est très volontiers que votre Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer.

\*Si la plantation est hors de la zone agricole ou intermédiaire (en zone à bâtir par ex.)



## Travaux extérieurs



### Un petit rappel concernant l'horaire pour les travaux d'entretiens extérieurs durant l'été :

**Art. 38** - règlement communal de police :

« L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre **12 heures et 13 heures**, ainsi qu'à partir de **20 heures jusqu'à 7 heures**. Cette interdiction court également du samedi, **dès 17 heures, au lundi à 7 heures**. La Municipalité peut autoriser de travailler entre 12 heures et 13 heures sur demande pour une durée déterminée. »

## Forêts



Les Gardes forestiers ont informé les Communes que les forêts sont encombrées de déchets verts et autres.

Nous vous rappelons que **tout dépôt sauvage dans nos forêts est strictement interdit**.

Toutefois, la Municipalité peut autoriser exceptionnellement le dépôt de matériaux acceptés par le Service forestier et déposés dans les décharges contrôlées.

**Impératif** : Toutes personnes désirant déposer des matériaux est priées de s'annoncer au secrétariat communal ou au responsable des forêts qui lui remettra la clé permettant l'accès à ces décharges contrôlées.

- bureau communal au tél no 024/433.19.50 – [info@donneloye.ch](mailto:info@donneloye.ch)
- M. Jean-Michel Pache, municipal, natel no 079/332.21.79

Tout dépôt non autorisé fera l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

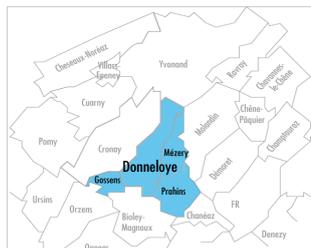
### Matériaux autorisés :

Tuile en terre cuite  
Cailloux des champs  
Moellons d'anciens bâtiments

### Matériaux interdits :

Tuiles peintes  
Briques et carrons  
Béton et goudron  
Moellons enrobés de crépis  
Tous autres matériaux de démolition

## Aménagement du territoire



## Plan général d'affectation

Le 24 novembre 2015, le Conseil général a accepté un crédit d'étude pour l'établissement d'une zone réservée et la poursuite des travaux pour l'établissement d'un nouveau Plan général d'affectation.

Une information sur l'avancement des travaux sera régulièrement donnée à la population.

## Café-restaurant Donneloye



Après plus de 6 ans d'activités, Mme Angélique Renaud a émis le désir de mettre un terme à l'exploitation du café-restaurant La Clef des Champs au 31 mai 2016.

Nous tenons ici à lui exprimer nos vifs remerciements.

Suite au départ impromptu de l'ancien tenancier, elle a repris ce café-restaurant dans des conditions difficiles, elle a œuvré sans relâche pour créer un établissement où il faisait bon partager un café, un apéro ou savourer un bon repas, voire une spécialité Bretonne ou Méditerranéenne.

Nous lui souhaitons un futur radieux et plein de satisfactions.

Au vu du projet de votre Municipalité de créer un complexe commercial à Donneloye (lire ci-après), nous avons cherché un tenancier pour une période déterminée.

Début juin, l'établissement a été repris par la famille Yokaira et Lionel Tharin.

Au bénéfice d'une grande expérience Mme Tharin et son équipe se réjouissent de vous accueillir et de tout mettre en œuvre pour vous offrir la possibilité de partager un moment de convivialité autour d'un verre et vous permettre de déguster de bons plats et menus.

Nous les remercions d'avoir relevé ce challenge et leur souhaitons plein succès dans leurs activités.

***Complexe commercial -  
La Clef des Champs***



Vous n'êtes pas sans savoir que votre Municipalité étudie la réalisation d'un complexe commercial en lieu et place du bâtiment actuel.

Dans sa séance du 19 mars 2016, le Conseil Général a accordé à votre Municipalité un crédit d'étude qui lui permettra de présenter, en fin d'été, un projet abouti et de solliciter alors un crédit de construction.

Ce complexe qui pourrait être inauguré au printemps 2018, permettra d'offrir un plus à notre population. En effet, hormis le maintien d'un café-restaurant, il comprendra une boulangerie-épicerie, un laboratoire de boulangerie et un appartement, un sous-sol offrant tous les locaux de services nécessaires aux différents artisans complétera ce bâtiment.

Nul doute que l'installation d'un artisan boulanger à Donneloye est une chance qui ne se représentera pas de sitôt, aujourd'hui on peut dire : « le train ne passe qu'une fois et c'est maintenant ».

A coup sûr ce commerce, boulangerie-épicerie sera apprécié par nos habitants et par la population régionale.

Une auberge communale de qualité reste et restera un lieu de rencontre et nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir cet état de fait.

La décision de démolir le bâtiment actuel n'a pas été prise de gaité de cœur et nous sommes conscients qu'elle suscitera quelques regrets chez certains.

Les lois réglementant la rénovation de bâtiments commerciaux propriété communale, en particulier les nouvelles lois sur les énergies nous ont rapidement fait comprendre que les coûts d'une rénovation de l'ancien bâtiment seraient démesurés en regard des solutions offertes.

Nous avons alors réfléchi à d'autres pistes, le fait d'être mis en contact avec un artisan-boulangier nous a permis d'évoluer dans nos réflexions et nous a amenés à proposer la réalisation d'un complexe commercial tel que décrit plus haut.

Nous nous réjouissons de mener à bien ce projet et restons persuadés que ce nouveau bâtiment, répondant en tous points aux législations communales et cantonales, exploité par des artisans compétents et motivés, vous offrira à vous tous, habitants de nos quatre villages et de la région, une meilleure qualité de vie.

## **Gym Dames Donneloye**

Le mardi soir,  
c'est la gym !



Nous sommes une petite société dont le but est de faire du sport pour le plaisir et d'animer la vie de la commune par nos manifestations.  
Venez nous rejoindre pour partager de bons moments !

Les cours de gym reprendront le mardi 23 août, à 20h15, à Donneloye.  
Appelez notre Présidente, Mme Valérie Cavin, au 078/849.59.25 pour plus de renseignements.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été !

## **FC Donneloye**



Quelle belle année pour le FC Donneloye ! Le sport est ainsi fait, et comme la vie, il y a des hauts et des bas... Les hauts sont tellement beaux qu'il faut en profiter et les bas nous aident à apprendre, à nous améliorer et à avancer. Cette année 2015-2016 est une année faste pour votre club avec la 1<sup>ère</sup> équipe qui a confirmé son ticket pour les finales de promotion en 2<sup>ème</sup> ligue et notre 2<sup>ème</sup> équipe qui est promue en 4<sup>ème</sup> ligue.

Pour rappel le FC Donneloye, c'est trois équipes d'actifs, deux équipes de vétérans, des juniors au sein du Mouvement Menthue, des entraîneurs, un entraîneur de gardiens, une soigneuse, un cantinier/jardinier, un comité, des supporters, des sponsors, des amis fidèles (pas seulement ceux de Facebook !) et un budget à couvrir et à respecter.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les Autorités communales, ainsi que vous tous pour votre soutien année après année. Un remerciement spécial à ceux qui ont contribué, par leur sponsoring, à l'achat de notre nouvelle horloge. Celle-ci a été inaugurée officiellement en date du 5 juin dernier lors d'une belle journée de remerciements, de football et de joie.

Rétrospective sur les performances sportives de la saison 2015/16 :

La 1<sup>ère</sup> équipe est maintenant qualifiée pour les finales de promotion en 2<sup>ème</sup> ligue. Ces finales se jouent sur 3 matchs qui se dérouleront entre le 11 et le 19 juin. Il est probable que lorsque vous lirez ces lignes les dés seront certainement déjà jetés. Les finales sont faites pour être gagnées, mais quoi qu'il arrive, cette saison 2015/16 aura été une très belle année et nous aura apporté beaucoup de satisfaction. Nous sommes également 1<sup>er</sup> du canton (sur 48 équipes) au classement Fairplay. Un grand merci aux joueurs et aux staffs techniques pour leur sérieux et abnégation durant toute cette saison.

Notre deuxième équipe a fait un très bon championnat et termine 2<sup>ème</sup> de son groupe. Un second tour de feu nous permet de fêter une promotion bien méritée, les deux premiers de chaque groupe montant d'une ligue cette année. C'est une équipe jeune, entourée par quelques vieux briscards. Elle est pleine de talents et nous sommes persuadés qu'elle fera belle figure dans sa nouvelle catégorie. Fantastique saison pour vous joueurs et entraîneurs, couronnée par une belle ascension !

La troisième équipe, qui milite également en 5<sup>ème</sup> ligue, a fait un championnat honorable et a fini en boulet de canon avec deux victoires lors des deux dernières rencontres. Malheureusement quelques cartons jaunes de dernière minute vont certainement nous priver d'un nouveau podium au Fairplay... Bravo quand même les gars !

Notre section vétérans (40+ et 50+) se porte bien ; ils ont du plaisir à jouer et à se retrouver à la buvette après les matchs. Le partenariat avec Thierrens est maintenant bien en place et les échanges sont permanents d'un côté comme de l'autre. Pour rappel nous cherchons toujours des joueurs pour ces deux catégories... Les amateurs désirant fouler la magnifique pelouse du stade *Dany Gavillet* sont toujours les bienvenus !

Le Mouvement Menthue (juniors) est également très actif et je remercie les personnes qui consacrent beaucoup de leur temps à promouvoir le développement sportif de nos jeunes.

Inscrivez vos enfants dans les différentes catégories, il y a de la place pour tous !

Quelques dates à retenir :

Tournoi de la Menthue : 25-26-27-28 juillet 2016

Tournoi Vétérans : 18-19 août 2016

Tournoi Juniors : 20 août 2016 à Vuarrens

Pour de plus amples informations sur le FC Donneloye n'hésitez pas à consulter notre site [www.fcdonneloye.ch](http://www.fcdonneloye.ch)

## Mouvement Menthue



Chers amis du foot,

Votre enfant souhaite faire du foot ?

Dès l'âge de 6 ans, les enfants ont la possibilité de faire partie d'une équipe du Mouvement Menthue (Bercher, Chavannes-le-Chêne, Donneloye, Essertines, Nord Gros-de-Vaud, Thierrens).

Les juniors participent à un ou deux entraînements par semaine selon la catégorie dans laquelle ils évoluent, avec des entraîneurs motivés et pour certains diplômés.

L'équipement est régulièrement mis à jour avec un training ou un sac de sport.

Chaque année au mois d'août le Mouvement Menthue organise, sur une journée, un grand tournoi qui réunit des équipes D E F, de toute la région.

Nous mettons sur pied, tous les deux ans, au mois d'août, un camp d'été où les juniors pratiquent plusieurs sports durant la semaine (VTT, marche, foot, piscine, tennis, minigolf, animations).

Les juniors participent à la grande fête du foot « Graines de foot », tournoi organisé par l'ACVF qui regroupe de belles équipes de tout le canton.

Alors si votre enfant est intéressé, vous trouverez d'autres renseignements et la fiche d'inscription sur notre site Internet [www.mouvementmenthue.ch](http://www.mouvementmenthue.ch) ou auprès de M. François Schorro : [sorgo@bluewin.ch](mailto:sorgo@bluewin.ch)

Au plaisir de vous retrouver aux bords des terrains, nous vous adressons, Chers amis du foot, nos salutations sportives.

Mouvement Menthue

## BUS BOULANGERIE & EPICERIE



Le bus de la Boulangerie-pâtisserie Bigler de Combremont-le-Grand s'arrête et livre du pain, des pâtisseries et un grand choix en alimentation

**le mercredi à 11h00 et le samedi à 12h00** sur la place de la grande salle de Donneloye  
**le mardi à 11h00 et le vendredi à 12h15** sur la place du village, à Prahins

## **Paroisse protestante**



**Fête de la Paroisse** le 26 juin, culte entre Donneloye et Mézery (selon météo) et repas à Mézery.

### **Marché de Noël : 27 novembre à Donneloye.**

Merci aux personnes qui s'annoncent pour donner un coup de main à la cuisine, aux pâtisseries et au service. S'adresser à Marianne Unger, présidente du conseil de paroisse. 0245 433 15 76.

### **Repas à thème**

A la demande générale, nous souhaitons réorganiser un repas à thème au restaurant de Bioley-Magnoux en fin d'été : c'est difficile en l'absence d'un pasteur titulaire, mais le Conseil de Paroisse y travaille et un tout ménage vous parviendra en temps utile.

### **Groupe des aînés**

C'est le groupe le plus actif de la paroisse. Mais la troupe prend de l'âge. Si vous avez 65 ans et plus, venez nous rejoindre. Les activités se déroulent d'octobre à avril le jeudi après-midi : conférences -loto et 2 courses en juin et en septembre avec les cars Vuagniaux. Et il y a de délicieuses pâtisseries maison confectionnées par les membres. On se trouve toujours trop jeune pour participer, mais venez tester et vous verrez !!!

### **Taxi-culte**

Nous sommes là pour vous ! Un souci de déplacement pour le culte, un numéro à faire: 079 860 30 98

### **Visite pastorale**

A cause de la protection des données, l'Eglise n'est pas informée si l'un de vous est malade, à l'hôpital ou à l'EMS, si vous désirez une visite pastorale, ne manquez pas de nous appeler.

**Paroisse  
catholique**



Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de l'église catholique d'Yverdon-les-Bains :

**Eglise St-Pierre** - Rue de la Maison-Rouge 14 - 1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat ouvert : mar-ven : 8h30-11h30 et ven : 15h-18h; 024 424 20 50;  
[secretariat@catholique-yverdon.ch](mailto:secretariat@catholique-yverdon.ch)

**Offices religieux :**

Mardi – Vendredi                      08h30 Laudes                      09h00 Messe

Dimanche                              10h00 Messe                      19h00 Messe (sauf juillet-août)

**Comunidade Católica de Língua Portuguesa** : Rue de la Maison-Rouge 14, 1400 Yverdon - mardi : 14h-18h ; 024 424 20 50 ; 079 139.03.03

**Comunidad Católica de Lengua Española** : av. Haldimand 17, 1400 Yverdon 079 651 92 76 - martes : 08h30-11h30 y 15h-17h – [mcle.yverdon@gmail.com](mailto:mcle.yverdon@gmail.com)

**Missione Cattolica Italiana** – av. Haldimand 17, 1400 Yverdon  
024 425 76 48 – [yverdon@missioni.ch](mailto:yverdon@missioni.ch) – [www.lemissioni.net/yverdon](http://www.lemissioni.net/yverdon)